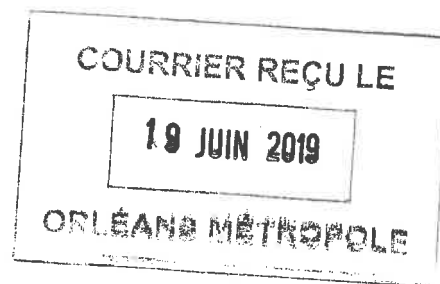




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

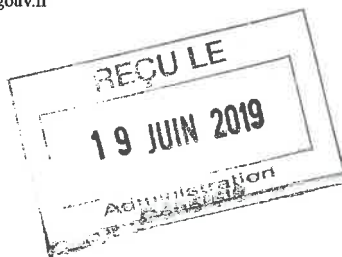
PRÉFET DU LOIRET



Direction départementale des territoires

Service urbanisme, aménagement et développement du territoire

AFFAIRE SUIVIE PAR : SOPHIE MARTIN  
TÉLÉPHONE : 02.38.52.48.54  
COURRIEL : SOPHIE.MARTIN@loiret.gouv.fr  
BOÎTE FONCTIONNELLE : ddt-suadt@loiret.gouv.fr  
RÉFÉRENCE : SM/190612



Monsieur le Président  
d'ORLÉANS MÉTROPOLE

ESPACE SAINT MARC  
5, Place du 6 juin 1944  
CS 95801

45058 ORLÉANS Cedex 1

ORLÉANS, LE 13 JUN 2019

**OBJET :** Plan local d'urbanisme de la commune d'Orléans

**P. J. :** Avis de la CDPENAF du 28 mai 2019

Vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune d'Orléans

Je vous prie de trouver ci-joint, l'avis que la CDPENAF a formulé sur ce projet lors de sa séance tenue à la Direction Départementale des Territoires le 28 mai dernier.

**P/Le Préfet,  
Le Président de séance,  
Le directeur départemental des territoires adjoint**

  
**Philippe LE FEBVRE**

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers du Loiret  
Séance du 28 mai 2019

**Avis sur le projet de PLU de la commune d'Orléans**

Par courrier en date du 1 mars 2019, le conseil métropolitain d'Orléans Métropole a sollicité l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Orléans (PLU). Cette demande s'appuie sur une délibération en date du 28 février 2019.

Cette transmission a été faite en application des articles L. 151-12 et L. 151-13 du code de l'urbanisme.

La commune d'Orléans est située au centre ouest du département du Loiret. Elle compte 118 102 habitants (population 2016), répartis sur 2748 ha. Elle est classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis l'an 2000.

Elle est la préfecture du département du Loiret et la ville d'Orléans fait partie de la métropole composée de 22 communes et de 289 842 habitants. Une réflexion de PLU (m) est engagée sur ce territoire métropolitain. Elle appartient au SCOT d'Orléans métropole approuvé ce 28 mai 2019.

Le projet de PLU, prévoit une production de 500 logements par an, principalement en renouvellement urbain où il est prévu la démolition de 1200 logements au cours des dix prochaines années, en cohérence avec les objectifs du SCOT d'Orléans métropole. Le projet prévoit une modération de la consommation de l'espace, notamment grâce à la résorption de la vacance de logements et d'immeubles de bureaux. Les besoins d'extension de la collectivité sont de 48 hectares dédiés à l'habitat.

**AVIS DE LA CDPENAF SUR LES EXTENSIONS DES HABITATIONS ET DE LEURS ANNEXES EN ZONES A ET N**

**La commission doit se prononcer sur la façon dont le PLU prévoit d'encadrer les extensions et les annexes en zones A et N.**

**Concernant les extensions et les annexes en zones A et N, la commission émet un avis favorable sur les conditions d'emprise au sol, de hauteur et de règles d'implantation.**

**AVIS DE LA CDPENAF SUR LES STECAL**

**La commission émet un avis favorable sur les STECAL présentés.**

**Le Président de séance,  
Le directeur départemental des territoires adjoint,**



**Philippe LEFEBVRE**